

ADIEU LE FRANC, BONJOUR L'EURO

CONNAISSEZ-VOUS LE FRANC ?

Constantin I^{er} sous l'empire romain met en circulation une nouvelle pièce d'or conçue pour durer et servir de référence : le solidus.

Après la dislocation de l'Empire, l'usage de cette monnaie se perpétue encore longtemps à Byzance. En Occident, même si sa circulation se réduit plus rapidement, il continue à jouer un rôle d'unité de compte. Francisé en "sol" ou "sou", le terme a traversé les siècles jusqu'à nous.

Le premier franc est né au 14^e siècle afin de payer aux Anglais la rançon exigée pour la libération du roi Jean II le Bon, après la bataille de Poitiers.

Pour s'acquitter de la promesse de rançon qui l'a rendu franc (libre) et assainir les finances de son royaume, le roi signe à Compiègne, le 5 décembre 1360, avant

même d'être arrivé à Paris, une ordonnance fiscale et monétaire.

Si l'on excepte la frappe d'un nouveau franc à cheval sous Charles VII et celle de pièces d'argent dénommées franc sous Henri III, les monnaies de l'Ancien Régime sont davantage représentées par l'écu puis le louis. Il fallut attendre la Révolution pour voir renaître le franc.

C'est à l'occasion d'une loi sur l'Instruction publique du 18 germinal an III (7 avril 1795) que l'appellation franc fait son entrée officielle pour désigner l'unité monétaire.

Monnaie fondée à l'origine sur l'argent et l'or, puis sur l'or seul et convertible, le franc a joui d'une stabilité quasi totale de 1803 à 1914, année où le gouvernement décréta l'inconvertibilité du franc

papier en or. Le franc perdit rapidement sa valeur lors de la première guerre mondiale et fut dévalué le 25 juin 1928. Il a connu ensuite de nombreuses dévaluations.

Une nouvelle unité monétaire fut créée en 1960 : le "nouveau franc" valant 100 francs de l'ancien. Cette nouvelle monnaie a connu aussi sa part de dévaluations.

Il entra dans le serpent monétaire en 1972 puis dans le système monétaire européen en 1979.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, le Franc est une subdivision de l'euro. Le 17 février 2002 à minuit, il n'aura plus cours.

Vous pouvez néanmoins le conserver pour souvenir ou l'échanger auprès de votre banque encore pendant quelque temps, puis à la Banque de France pendant une période plus longue. ▲



SOMMAIRE

Connaissez-vous le Franc ? p. 1

L'Euro au 1^{er} janvier 2002 en France. Bonne année ! p. 2

La banque et les moyens de paiement p. 3

L'euro à travers l'europe, le Monde p. 4

SMIC : 890,98 euros net

RMI : 397,66 euros

En cas de litige, il est possible de saisir l'Observatoire départemental de l'euro qui comporte une instance gratuite de conciliation. Pour cela, il suffit de se renseigner auprès de la préfecture ou de la Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou n° vert 0800 012 002.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter l'association de consommateurs INDECOSA CGT.

LES PIÈCES EUROS



LES BILLETS EUROS



L'EURO AU 1^{ER} JANVIER 2002 EN FRANCE : BONNE ANNÉE !!!

Qu'on le veuille ou non il faut se rendre à l'évidence que l'euro fiduciaire arrive. Pour aider à passer en douceur ce cap il est important d'appréhender le plus vite possible cette nouvelle monnaie afin d'éviter des désagréments sérieux dès les premiers jours de janvier.

Tout d'abord, le taux de conversion officiel est 6,55957 et le résultat obtenu doit être arrondi selon une règle également officielle. Si le troisième chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centième d'euro supérieur. Si le troisième chiffre est inférieur à 5, on arrondit au centième d'euro inférieur. Pour faire un calcul de tête en cas d'oubli de sa calculette il suffit :



pour convertir des francs en euros il faut ajouter la moitié de votre somme et diviser par 10. Ex. : 100 = (100 + 50) : 10 = 15 euros ;



pour convertir des euros en francs il faut retrancher un tiers de la somme et multiplier par 10. Ex. : 15 euros = (15 - 5) x 10 = 100 francs.

Dès le 14 décembre 2001, on pourra se procurer de la monnaie en euro (sachet de pièces) pour une valeur de 100 francs afin de s'habituer. Néanmoins, elle ne sera utilisable que le 1^{er} janvier 2002 à minuit pour les premières dépenses de l'année.

Dans tous les Etats de la zone euro, on disposera de sept billets identiques dont la valeur faciale sera de : 5 euros (32,80 francs), 10 euros (65,60 francs), 20 euros (131,19 francs), 50 euros (327,98 francs), 100 euros (655,96 francs),

200 euros (1311,91 francs) et 500 euros (3279,79 francs).

Pour les pièces, elles disposeront, tout en restant valable dans toute la zone euro, d'une face nationale (Marianne, une semeuse et un arbre pour la France) et auront les huit valeurs suivantes :

0,01 cent euro (7 cts),
0,02 cents euro (13 cts),
0,05 cents euro (33 cts),
0,10 cents euro (66 cts),
0,20 cents euro (1,31 franc),
0,50 cents euro (3,28 francs),
1 euro (6,56 francs) et
2 euros (13,12 francs).

On appelle la subdivision de l'euro : le cent, centième ou centime d'euro.

Comme toute monnaie, l'euro comporte différentes protections contre la contrefaçon, et les personnels des caisses de certaines grandes surfaces reçoivent des formations pour traquer les faux.

Pour cela, les billets sont teintés dans la masse (nouveau), avec filigrane, un fil métallique visible par transparence, des hologrammes comme sur les cartes bancaires dont la couleur varie lorsqu'on le déplace face à la lumière, la taille douce (relief détectable au toucher, la transvision (valeur faciale reprise de chaque côté et coloré sur une moitié seulement de part et d'autre du billet. Seule la transparence permet de voir le chiffre d'une seule couleur), des bandes iridescentes (nouveau : bande de couleur changeante) pour les billets de 5, 10 et 50 euros et des motifs à couleurs changeantes pour les plus grosses coupures. ▲

D'où vient l'Euro ?

Même si au cours de la construction européenne, l'idée d'une monnaie unique a souvent fait surface comme en 1971, celle que nous connaissons prend sa source dans le traité de Maastricht du 7 février 1992 que les Français, à une courte majorité, ont approuvé par référendum. Ensuite, le traité d'Amsterdam d'octobre 1997 précise les engagements en matière monétaire et l'ECU (Européen Current Unity) fera place à l'euro, terme qui n'a d'autre avantage que d'être facile à dire et à écrire dans toutes les langues de l'Union. Depuis, les choses ont évolué et l'euro a pris cours légal il y a bientôt trois ans, le 1^{er} janvier 1999.

Les devises étrangères européennes.

Un conseil : si on ne souhaite pas les conserver à titre de collection ou de souvenir, il vaut mieux les échanger avant la fin de l'année 2001. Ensuite, vous risquez d'avoir quelques difficultés pour les échanger auprès de votre banque. Il vous restera néanmoins la banque de France.



LA BANQUE ET LES MOYENS DE PAIEMENT

S'il nous reste des francs en poche en 2002, on pourra les utiliser jusqu'au 17 février en paiement des biens et services : au-delà, il faudra les échanger gratuitement à sa banque jusqu'au 30 juin.

Ces échanges pourront être faits librement en principe jusqu'à 50 000 francs. Au-delà, la banque devra s'assurer de l'identité du client dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent.

La France, contrairement à d'autres Etats européens, n'a pas souhaité appliquer le big bang qui prévoit que les rendus de monnaies ne doivent être faits qu'en euros. De ce fait, les commerçants français pourront encore rendre la monnaie en francs jusqu'au 17 février. Ce qui risque d'avoir des conséquences sur les files d'attente aux caisses.

Une solution pourrait être prise en permettant, sans frais pour les commerçants, les paiements par carte bancaire en dessous de 30 euros. Même si les réseaux satureront un peu, cela permettra toujours des paiements sans grande difficulté de calcul et détendra l'atmosphère.

Les personnes n'ayant pas de compte bancaire pourront faire l'échange auprès de la banque de France.

Que faire si on retrouve dans une tirelire ou dans un tiroir de vieux billets n'ayant plus cours légal ?

Jusqu'au 31 décembre 2003 au moins, on peut les échanger à la Banque de France.

Il est possible d'exiger de sa banque de maintenir notre compte en francs jusqu'au 31 décembre. Mais ce n'est pas conseillé car c'est se priver d'un moyen parmi d'autres de

s'habituer à cette nouvelle monnaie.

La carte bancaire sera toujours valable jusqu'à sa date d'expiration après le 1^{er} janvier.

Les chèques en francs seront sans valeur après cette date ; seuls ceux émis avant seront encore honorés.

Surtout, il ne faut jamais, quoiqu'on puisse dire, faire des chèques d'une unité de compte pour un paiement dans l'autre unité de compte car il s'agit de chèques mutés. Les banques se sont engagées vis-à-vis des associations de consommateurs à ne pas facturer cette erreur mais seulement à titre exceptionnel.

Vos virements, prélèvements... seront automatiquement convertis en euros dès le 1^{er} janvier 2002. ▲

Les paiements francs / euros.

En attendant le 1^{er} janvier prochain, on pourra effectuer des paiements en euros avec les chèquiers aujourd'hui disponibles ou avec une carte bancaire.

Cette pratique de paiements euro permet à la fois de s'habituer aux nouvelles valeurs et également de se forger une échelle des valeurs des produits et services à l'instar de celle que l'on a actuellement en francs qui permet d'assimiler les coûts au regard de ses revenus.

Attendre le 1^{er} janvier pour faire cet exercice fait courir des risques importants de bouclage de fin de mois en janvier et février.

Même si on ne pratique pas de paiements en euros, attention toutefois à contrôler ses facturettes en vérifiant que l'unité de compte est bien celle qu'on a choisie. Il arrive que des paiements en francs soient repris en euros ce qui augmente sensiblement la facture.

Il vaut donc mieux conserver quelque temps ses facturettes.

Le double affichage durera quelques mois encore en 2002.

Les titres restaurants libellés en francs (pour information seulement en euros) ne seront plus valables en janvier, mais resteront échangeables jusqu'au 28 février 2002 auprès de l'employeur.

Les contrats, testaments... libellés en francs resteront valables et seront automatiquement convertis eux aussi en euros le moment utile.

Enfin, il faudra faire la prochaine déclaration d'impôts uniquement en euros. Il faut penser dès lors à se procurer des justificatifs faisant apparaître la valeur en euros.



L'EURO À TRAVERS L'EUROPE, LE MONDE

L'euro à travers l'Europe

L'euro a cours dans douze pays sur les quinze que constituent l'Union européenne (sauf Danemark, Grande-Bretagne et Suède). Dès à présent, on peut y payer en monnaie scripturale comme la carte bancaire internationale par exemple. Il ne faut pas oublier que si les retraits d'argent en France sont le plus souvent gratuits, ce n'est pas le cas en Europe, en Allemagne par exemple, cela coûtera 1 % de la somme au distributeur.

Les cartes bancaires nationales ne seront généralement pas non plus utilisables dans l'Euroland (zone euro) pour des problèmes de garantie de paiement essentiellement.

Pour le chèque c'est plus difficile pour la raison suivante :

ils sont généralement refusés au-delà des frontières nationales ou acceptés mais avec des frais élevés parce qu'il n'existe pas de fichier central des interdits ; donc, pas de garantie de paiement. Il est d'ailleurs indiqué en petit, sur les chèques français en euros, "payable en France".

Pour les virements, ils sont possibles à travers les frontières ; mais ils sont très onéreux faute d'un système européen de compensation entre banques.

A partir du 1^{er} janvier 2002 on pourra payer aussi en monnaie fiduciaire (pièces et billets) dans tous ces pays. Ainsi, il sera plus facile encore d'appréhender les différences de prix. La valeur de l'euro dans chaque Etat de la

zone euro ayant été préalablement définie.

Pour la France, l'euro représente 6,55957 francs.

L'euro dans le monde

Les deux traits parallèles du sigle euro symbolisent la stabilité de cette nouvelle monnaie, au même titre que le dollar et le yen.

L'euro et la zone franc

Dans les départements d'Outre mer et les collectivités territoriales de Saint Pierre et Miquelon et Mayotte, l'euro circulera comme en métropole.

Pour ce qui est des territoires d'Outre mer qui ne font pas partie de l'union Européenne, la France dispose de la faculté d'y émettre des monnaies établies selon la législation

nationale : le franc CFP 1 000 francs CFP équivalent à 55 francs soit 8,38 euros.

L'euro et le franc CFA.

Les accords de coopération monétaire entre la France et les quatorze pays d'Afrique, ayant le CFA comme monnaie, restent en vigueur. L'arrivée de l'euro fiduciaire ne modifie pas la parité entre les deux monnaies. 1 franc vaut 100 francs CFA et 1 euro vaut 655,957 francs CFA.

Même si des interrogations demeurent sur une éventuelle dévaluation du franc CFA, il reste que ces pays africains commercent essentiellement avec l'Europe et non seulement avec la France. Cette monnaie unique facilitera donc leur transaction. ▲

Vous désirez être informés des travaux de notre association :

IN magazine

Un journal bimestriel est disponible sur abonnement à votre domicile

Je désire m'abonner au tarif de :

abonnement normal : 18,30 euros

abonnement de soutien : 30,49 euros

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Cachet de l'association
d'entreprise, locale ou
départementale.

Ecrire : INDECOSA CGT 263 rue de Paris 93516 MONTREUIL Cedex Nous envoyer un mail :
indecosa@cgt.fr T :01.48.18.84.26 fax : 01.48.18.84.82

Vous trouverez
nos publications,
nos communiqués,
nos expressions, nos guides,
nos travaux...
sur notre site web :
<http://www.cgt.fr/indecosa>

